

Chargée de partenariats

Chargé de partenariats



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Chargé de mécénat et de partenariats, Délégué aux partenariats et aux mécénats, Chargé des relations publiques, Chargé de développement des partenariats, Coordinateur des partenariats, Chargé de développement et de partenariats, Chargé des partenariats et de la communication

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [D]

Les finalités du métier

Le chargé de partenariats développe, anime et gère les relations partenariales de la structure qu'il représente. Il est garant de la mise en place et du maintien d'un réseau de partenaires durables et constructifs au service de la promotion du projet de la structure. Il veille, en lien avec sa direction, à la qualité des relations partenariales et à leur adéquation avec le projet de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la prospection et développement de partenariats : veille et recherche d'appels à projets, identification de partenaires potentiels, prise de contact et présentation auprès de nouveaux partenaires territoriaux d'une offre de service et de possibilités de partenariats, etc.
- la gestion et l'animation du réseau de partenaires : entretien de liens formels ou informels, organisation de rencontres régulières ou d'événements, etc.
- la conception et la mise en œuvre de projets : coordination et préparation des dossiers de candidatures d'appels à projets, des dossiers de demande de subvention, conception de la méthodologie et du budget d'intervention en lien avec la direction de la structure, etc.
- la représentation de la structure : participation aux réunions et comités de pilotage organisés par les partenaires du territoire, participation à des événements pour présenter la structure et ses partenariats, etc.
- Suivi et gestion : suivi du budget et des réalisations, co-production des rapports d'activité ou des bilans, etc.

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions ainsi que son degré d'autonomie peuvent varier en fonction du modèle économique et des relations partenariales existantes. Dans les plus petites structures, il est fréquent que ses fonctions soient portées par le directeur de la structure lui-même. Selon la taille et l'ampleur de sa structure, le chargé de partenariats prospecte, négocie et développe des relations avec des entreprises ou des donateurs potentiels afin de collecter des financements et des soutiens pour les projets de sa structure.

Chargée de partenariats

Chargé de partenariats



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Monter un dossier de subvention ou de financement
- Analyser les tendances politiques et économiques territoriales pour identifier des opportunités de partenariat
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Français écrit (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Notions juridiques et réglementaires (marchés publics, etc.)
- Outils de gestion de projet
- Techniques de communication
- Techniques de montage financier de projet

Savoir-être

- Autonome
- Réactif
- Rigoureux
- Diplomate
- Communicant
- Organisé
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier : DEJEPS ASEC mention développement de projets, territoires et réseaux, DEJEPS spécialité

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Représentation "numérique" de la structure (communication sur les réseaux sociaux, etc.)

À renforcer : Prospection et recherches de mécénats ou de financements auprès de fondations ou autres entités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Montage de projets financiers complexes

À renforcer : Communication, utilisation d'outils de communication

Chargé de partenariats

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) • Directeur de centre de loisirs • Responsable de secteur • Chargé d'animation réseau ou vie associative • Coordinateur ou chargé de projet • Chargé de communication et marketing	Métiers proches (niveau 2) • Responsable ou directeur des ressources humaines • Directeur, directeur adjoint de structures	Métiers éloignés / connexes (niveau 3) • Chargé de communication et marketing

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) - Chargé de partenariats ou de développement (TSF, Sport, Alisfa, etc.) - Coordinateur, chargé de projet (Alisfa, etc.)	Métiers proches (niveau 2) - Responsable de promotion et marketing sportif (Sport) - Chargé de promotion et marketing sportif (Sport)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3) /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.